

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES: Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Date (Du 26 juillet, Du 27, Du 28), Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Values range from 71 90 to 103 40.

Cahors, le 28 Juillet 1869

BULLETIN

On lit dans le Journal officiel:

« Le courrier des Antilles, arrivé le 24 à Paris, annonce que la fièvre jaune était entrée dans une période de décroissance; quelques cas existaient encore à la Martinique et à la Guadeloupe, mais l'état sanitaire de nos deux colonies s'était sensiblement amélioré, et tout porte à croire que l'épidémie touche à sa fin. »

On annonce la publication officielle du discours prononcé jeudi par M. de Chasseloup-Laubat, ministre président le conseil d'Etat, à la séance d'installation. En avance sur cette insertion, nous reproduisons le passage suivant de l'allocution de l'honorable ministre:

« Bien que nos débats soient secrets, on doit cependant y trouver un écho à l'opinion publique. Il nous appartient plus que jamais de discuter librement, très-librement, les projets de loi dont l'élaboration nous est confiée. Quant à moi, j'y suis tout porté, car, dans ma pensée, le dévouement à la France est à l'empire ne saurait se séparer de l'indépendance dans les actes et dans les pensées. »

Différents journaux annoncent le remplacement de M. Haussmann par M. Levert, préfet des Bouches-du-Rhône. Cette nouvelle a besoin, croyons-nous, d'être confirmée plutôt deux fois qu'une.

M. Chauvy s'est installé dimanche dernier au palais du Luxembourg comme chef du cabinet du nouveau président du Sénat: M.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 28 juillet 1869. (N° 28)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIX

Le Conseil de la Couronne.

(Suite)

L'histoire secrète des Trônes de France nous apprend, en effet, que Charles IX devint cruel pour ne pas avoir, trop vite, un successeur à la Couronne royale.

Au bas de l'escalier du grand perron, communiquant au pont-levis du Louvre, l'inconnu trouva un second moine, immobile, les bras croisés sur sa poitrine.

— Ah! c'est toi, Restaud? lui dit-il.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

Cornudet fils, remplace M. Darcy, comme chef du cabinet de M. Chasseloup-Laubat.

On lit dans l'Indépendance Belge: La convention de service mixte dont les bases ont été posées par la commission franco-belge a été rédigée jeudi de commun accord entre l'administration des chemins de fer de l'Etat belge et la compagnie française de l'Est. On nous assure que l'adhésion du gouvernement des Pays-Bas est acquise au projet de traité dressé par cette commission pour les rapports de la compagnie de l'Est avec la société d'exploitation du réseau néerlandais.

Les dernières dépêches de Madrid confirment la nouvelle d'un mouvement carliste qui a éclaté à la fois dans les provinces du Nord et dans la Manche, mais partout les insurgés, peu nombreux, se sont trouvés en présence de forces respectables et d'une population peu disposée à faire cause commune avec eux. Une rencontre a eu lieu entre les insurgés de la Manche et une colonne de troupes sous les ordres de Tomaseti; les insurgés ont été complètement battus et dispersés.

Le gouvernement espagnol vient de découvrir une conspiration carliste à Pampelune; le but des conspirateurs était de s'emparer de la citadelle de cette ville. Un des chefs de la conspiration a été tué; un autre a été grièvement blessé.

Le maréchal Prim est chargé de l'interim du ministère de la marine pendant l'absence de l'amiral Topete qui est allé à Barcelone passer en revue l'escadre.

On mande de Cracovie le 25 juillet par le télégraphe:

La foule a renouvelé, hier soir, la tentative de pénétrer de vive force dans le couvent des Carmélites, où a été signalé un cas de séquestration. Repoussée par la force publique, la foule s'est dirigée sur le couvent des Jésuites et sur d'autres couvents et a brisé les vitres à coups de pierres. En outre, elle a insulté le recteur des Jésuites. Quatre individus ont été arrêtés. Une enquête est ouverte au sujet de ces désordres.

Pour le bulletin politique: A. Laytou.

— Oui, capitaine, répondit le nouveau moine. — Eh bien? — J'ai rempli ma mission plus heureusement que je ne le supposais d'abord. — Comment cela? — Sachant que les moines sont tolérés, sinon bien reçus, dans les antichambres et même parmi les gentilshommes de la Cour, vous m'avez chargé de savoir ce qui se passait, n'est-ce pas? — Oui. — Capitaine mon temps n'a pas été perdu... — Explique toi. — Je vous ai préparé une amie dans la personne de la reine Elisabeth d'Autriche. — Une amie!... — Oui... Ecoutez. Je traversais le corridor qui précède la chambre de la Reine, lorsque, soudain, un cri effroyable se fit entendre. Poussé par mon instinct secret, j'ouvris la porte de cette chambre, et j'aperçus Elisabeth d'Autriche se tordant dans des convulsions horribles... — Comment? Est-ce que déjà le mal qui la menace?... — Pas le moins du monde, capitaine... La reine venait d'être empoisonnée. — Empoisonnée!... Et quel est le misérable? — Quant à cela, je l'ignore; mais aussitôt, mettant en pratique la science qui, tant de fois jadis, nous a été utile, je composai, en toute hâte, un acide contre-poison, et... — Tu as réussi? — La reine était sauvée! — Et... ton nom, te l'a-t-elle demandé?

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Madrid, 24 juillet, 5 h. du s. L'amiral Topete partira ce soir pour Barcelone où il va passer en revue l'escadre. L'Impartial croit savoir que la prise d'armes des carlistes est fixée à demain.

Madrid, 24 juillet, 10 h. 45 du s. La Correspondencia annonce que l'esprit des gardes civiques et de la population est excellent.

A 5 heures, le gouvernement a reçu la nouvelle de l'entrée en campagne des carlistes près de Manzanarès, dans la Manche. Le télégraphe a été coupé, mais il a été rétabli depuis.

Des troupes sont parties de Cindal Real et d'autres points. Un engagement a eu lieu entre les carlistes et la troupe.

On évalue les bandes à un chiffre total de 500 hommes. On croit qu'elles sont commandées par le brigadier Sabariego.

A Valladolid, à Burgos et en Navarre, on signale une certaine agitation, mais il n'existe aucun symptôme de soulèvement.

Le train-mixte de Cindal-Real a été arrêté ce matin, par les carlistes. Le chef du mouvement du chemin de fer a demandé au gouvernement sa protection en faveur des employés de la ligne.

Les lettres de Terragonne disent qu'un mouvement général commencera cette nuit.

Madrid, 25 juillet, 10 h. 25 du m. La Gazette publie un décret chargeant le général Prim de l'interim du ministère de la marine pendant l'absence de l'amiral Topete.

L'Impartial annonce que des avis reçus ce matin à 6 heures, disent que les bandes carlistes signalées hier dans la Manche, ont été complètement battues et dispersées par la colonne du commandant Tomaseti.

Les nouvelles des autres provinces sont satisfaisantes.

La Yguellad publie une protestation de 22 députés de la minorité républicaine contre la remise en vigueur de la loi de sûreté publique de 1821.

Madrid, 26 juillet. Les factieux de Cindal-Real se sont dispersés par petits groupes qui sont poursuivis par les troupes. Rien de nouveau dans le reste de l'Espagne.

Madrid, 26 juillet. Les arrestations d'agents carlistes continuent. On signale quelques nouveaux mouvements qui, toutefois, n'ont pas une importance sérieuse.

— Oui, capitaine; mais, j'ai remis à plus tard à le lui dire, afin que vous-même... — Tu as bien fait; merci, mon fidèle Restaud. Les deux moines, après avoir donné le mot de passe à la sentinelle du pont-levis du Louvre, s'éloignèrent de la demeure royale.

— Et de deux!... se disait l'inconnu, chemin faisant; Elisabeth et Marguerite!... il n'y a rien de tel que les femmes pour se frayer les issues de la réussite.

Maintenant, avant de relater ce qui se passe au Pré-aux-Cleres, le matin même de cette nuit terrible où se joua le sort de la France, — avant de raconter le duel étrange duquel doit découler tant d'incidents divers, — retrogradons un instant et apprenons à nos lecteurs le dénouement du drame accompli dans la petite maison de Gentilly.

En faisant boire Pernelle la mégère, Clopinet avait appris d'elle tout ce qui lui était nécessaire pour protéger Alix, et, si la chance le secondait un peu, tout ce qui serait propice à son évasion.

Ces renseignements acquis, le brave bossu ne perdit pas une minute.

A peine entré, avec la jeune fille, dans la chambre où celle-ci reposait la nuit, Clopinet se mit d'abord à sonder la muraille.

N'entendant aucune répercussion qui indiquât le creux, il avisa une cheminée, et, quoiqu'elle fut fort étroite, il fit tant, des bras et des jambes, qu'il arriva au faite de la maison.

Heureusement un gros arbre n'était éloigné du toit que de quelques pieds.

Au risque de se casser le cou, le bossu bondit sur cet arbre avec l'agilité d'un chat, s'accrocha aux branches et descendit.

Dix minutes après avoir mis pied à terre, Clopinet avait atteint l'extrémité du village où l'attendaient Perrin Mauduit et ses compagnons.

Une conspiration carliste a été découverte à Pampelune.

Le but des conspirateurs était de s'emparer de la citadelle de cette ville. Un des chefs de la conspiration a été tué; un autre a été grièvement blessé.

Un grand enthousiasme règne parmi les libéraux de Pampelune.

Une Opinion Politique

A PROPOS DES ÉLECTIONS.

(Fin.)

Deux faits nous démontrent l'urgence extrême d'aviser: ils résultent d'une diminution du chiffre de la population, proportionnellement plus grande dans les campagnes que dans les villes, — voire même d'une diminution réelle du chiffre de la population en France: 1° l'émigration à l'étranger; 2° la diminution des naissances.

Eh! quoi, il peut se rencontrer en France des contrées si infertiles et si inhospitalières que le chiffre de l'émigration soit aussi élevé? mais la raison proclame la doctrine de Malthus insensée: chaque travailleur doit au moins gagner son pain et celui de sa famille. Il nous apparaît à nous que plus un pays aurait d'habitants, plus le pays devrait être riche! Prenons pour exemple le département du Lot. Le dénombrement fait en 1861 a donné le chiffre de 295,542 habitants et le dernier a donné le chiffre de 288,919 seulement: différence en moins 6,623 habitants.

Le chiffre des naissances n'équilibre plus en France le nombre des décès; les registres de la statistique démontrent que la population est en décroissance. — Y aurait-il dégénérescence de l'espèce humaine? ou plutôt les lois de la morale naturelle et religieuse sont-elles impuissantes à dominer les sentiments d'un vil égoïsme qui mesure le nombre des enfants procréés par le mariage? Nous nous souvenons avoir lu que, dans les fêtes publiques instituées en l'honneur de la Maternité, au temps de la révolution française, des bannières populaires étaient portées processionnellement, sur lesquelles on avait écrit: femmes, donnez des enfants à la Patrie; nos lois seraient-elles donc moins humanitaires de nos jours? Pendant la période triennale 1862, 1863,

1864, le chiffre des naissances dans le département du Lot excédait celui des décès 1249; pendant la triennale suivante, le chiffre des naissances excède celui des décès de 948 seulement.

Voilà comment l'agriculture, — question secondaire pour beaucoup de contrées, l'Angleterre par exemple, mais capitale pour la France, — se rattache à toutes les questions politiques les plus brûlantes. — Voilà d'un autre côté les principes sur lesquelles on doit attirer l'attention du chef de l'Etat, et qui doivent faire l'objet des ordres à donner aux mandataires du peuple. Par leur importance et leur opportunité, combien ils sont plus dignes d'attention que les misérables questions de politique et de diplomatie!

Trêve d'ailleurs à ces clameurs publiques en faveur de la liberté: elles nous semblent aussi bien puériles. Nul n'est privé de la liberté de demander la satisfaction des besoins légitimes; chacun jouit d'une assez grande liberté pour faire le bien du pays. Mais nous n'obtiendrons jamais assez de liberté pour contenter le désir de ceux qui sont avides de licence. On a dit et avec justice, les nations ont toujours la dose de liberté qui convient à leurs mœurs et à leur tempérament. Qui pourrait souhaiter un régime de liberté individuelle pareille à celle que la constitution des Etats du Nord de l'Amérique laisse fleurir en ce pays? Qu'on nous passe une comparaison vulgaire: Votre voisin a une femme au caractère grave, toute à son intérieur, dévouée à son ménage et à ses enfants; trouvez-vous étonnant que la confiance la plus entière lui soit témoignée par son époux et qu'une ample liberté lui soit accordée? Au contraire, ce cher voisin a une femme dont le vrai nom est Fragilité, selon l'heureuse expression du poète; voyons, de bonne foi, trouveriez-vous prudent de lui donner la même liberté, la même indépendance? — Le mot liberté est d'une élasticité singulière; la liberté est une franchise naturelle, une condition d'état que vous ne pouvez point revendiquer et que l'on ne saurait point vous refuser. On ne vous interdit que l'abus possible, et cet abus se produit lorsque la liberté, dont vous méseusez, porte atteinte à la liberté de tous. Encore si vous disiez: des institutions libérales! — Nous ne voulons point d'autre preuve de la nécessité d'un frein à la tendance fatale aux abus de la liberté dans notre pays de France, — que l'indifférence

il le renversa sur ses jambes: — Gredin! brigand!... lui cria-t-il, avec une rage effrayante, c'est donc toi qui m'a vendu. Caget, pâle comme un mort, balbutia quelques mots sans suite. — Vaines excuses! exécration valet!... Simon prends ta massue, hurle Jean Garnier, et tue-le sans miséricorde. — Grâce! grâce! implora le garçon boucher, se mettant à genoux, je n'ai rien dit, grâce!... — Grâce! dis-tu? lâche révélateur! — Moi, au contraire... si vous saviez? — Voyons, répond, fit Garnier, et le repoussant d'un coup de pied. — Où étais-tu, pendant que Simon et moi nous défendions notre peau, là-bas à Gentilly? Allons! parles-tu vipère? — Maître fit Caget, tremblant de tous ses membres, laissez-moi vous expliquer... — Tu vas mentir encore, vile brute!... Je ne sais qui me retient de faire justice moi-même. — Laissez-moi parler; je vous jure... — Tais-toi, sacrifiant, tu as reçu de l'or pour me servir, et tu m'as trahi!... Simon, dépêchetoï d'en finir! Ce dernier, qui était allé chercher, dans la tuerie, une massue de fer, entra en cet instant. — Abats-moi ce taureau-là! s'écria Jean Garnier, exaspéré de l'erreur, Et il poussa Caget, qui renversa la table sous lui. — Simon leva la massue de fer avec laquelle il assomait d'ordinaire les bœufs à l'abattoir de la

avec laquelle sont accueillies les concessions faites à l'esprit d'indépendance, la déloyauté avec laquelle sont discutés les principes utiles au développement d'une liberté profitable au pays. En dépit des sanctions pénales, la liberté de la presse est trop souvent la liberté de diffamer ; et la liberté de réunion est la liberté de professer l'amour de la révolution, de l'athéisme et du communisme.

Voilà l'écueil terrible contre lequel le peuple doit se tenir en garde ! beaucoup d'hommes égarés ou pervers le trompent chaque jour ; ils le traitent ainsi qu'un jeune homme émancipé, pour qui nul obstacle n'est assez résistant. Cependant qu'il ne l'oublie point : il n'y a de durables que les institutions fondées sur la moralité publique, sur une sage appréciation des nécessités sociales. En politique surtout, agir avec précipitation, manifester une impatience trop vive, c'est reculer le moment de posséder l'objet de ses desirs. Car tel est le cycle fatal dans lequel on roule : révolte, anarchie, dictature !

Nous eussions pu traiter avec plus de développement, un sujet bien vaste, un sujet aussi digne des méditations de tous ; nous avons voulu le condenser en raison des circonstances présentes. Cette ébauche, nous la dédions à notre province, qui pourrait plus qu'une autre peut-être, profiter des avantages qu'elle sollicite. Puissent ses mandataires obtenir la concession de quelque-uns ! ils auraient bien mérité de leur pays ; et la législation elle-même n'aurait pas été stérile. Qu'au moins ils s'appliquent à défendre les principes sur lesquels l'équilibre social repose ! nous sommes assurés d'avance que nul ne les désavouera. — Un dernier mot en terminant, aux classes éclairées et aux classes aisées, à qui nous nous adressons au début de ce travail. Au temps de Pertinax, l'Empire était à l'encan : nous savons tous qu'en Angleterre, le résultat de l'élection appartient au plus offrant et dernier enchérisseur : à certains indices, certaines intrigues, nous avons cru déjà reconnaître qu'on s'efforçait d'introduire les mœurs anglaises ou même américaines dans nos comices électoraux : il ne le faut point. Il faut conserver à ces assemblées la dignité qui convient à une grande nation.

D'ailleurs un courant d'opinion, plus instinctif que rationnel, pousse les classes ouvrières vers un libéralisme sans nom, proné par des empiriques politiques : par exemple, celui qui s'agit dans les clubs de la capitale et qui a pour organe des orateurs qu'on appelle socialistes et que je nomme *convulsionnaires* ! déplorable tendance ! nous aussi nous aimons la liberté, — la preuve en découle surabondamment de tout ce qui précède, — la liberté progressive et réglée, comme la partie moyenne et la plus nombreuse de la population l'aime et la voudrait pratiquer. Pour la défendre, il faudrait des hommes d'expérience et de science, de conviction et de talent, capable d'éclairer et de résoudre les redoutables problèmes de la société moderne ; — de ces hommes qui se trouvent également distants des doctrines contradictoires, — que n'animent point l'égoïsme, un orgueil présomptueux, qui pratiquent la tolérance et dominent les fureurs des partis par la modération. Ceux-là sont d'autant plus méritants que leur désintéressement les rend souvent victimes de l'injustice des partis extrêmes. Voilà des hommes que nous voudrions voir appeler dans nos congrès politiques, véritables *Etats-généraux* ! que tout bon citoyen s'applique à les rechercher ; mais n'oublions point que mieux vaudrait cent fois donner le mandat de législateur à des hom-

mes qui n'ont point démerité de l'estime publique, conservateurs avoués, progressifs, sans aucun doute, plutôt que d'élever sur le pavois des hommes nouveaux, taxés d'un libéralisme ardent, insensé, déshonnéte.

A. CALMELS.

M. Rouher président du Sénat

Un de nos collaborateurs, appréciant, avec autant d'élevation que d'impartialité, le rôle qu'a rempli M. Rouher dans l'histoire du second Empire, disait, il y a peu de jours : « Il ne viendra à l'idée de personne que la carrière politique de M. Rouher puisse être close. Ce n'est pas à cinquante-quatre ans, dans la plénitude de ses immenses facultés et dans tout l'éclat d'un talent qui n'a cessé de grandir, que l'ancien ministre d'Etat pour rester longtemps à l'écart de la politique militante. »

La nomination de M. Rouher à la haute dignité de président du Sénat justifie aujourd'hui ces prévisions. L'Empereur, en le plaçant à la tête du premier corps de l'Etat, au moment où cette grande Assemblée est appelée à poser les bases constitutionnelles de l'Empire libéral et à élargir ses propres attributions, témoigne publiquement l'estime et la confiance que lui inspire l'homme éminent qui a été associé à tous les actes considérables de ce règne.

La présidence du Sénat fait rentrer M. Rouher dans la vie active. Il va diriger les délibérations les plus solennelles qui se soient ouvertes depuis bien longtemps, car c'est toute une révolution pacifique qu'il s'agit de réaliser en faisant définitivement passer la Constitution de 1852 de sa forme autoritaire à sa forme parlementaire. L'autorité de son expérience, l'influence de ses conseils pèseront, avec raison, d'un grand poids dans les résolutions qui seront prises. Dans quel sens s'exercera cette influence ? A quelles solutions cette expérience sera-t-elle employée ?

Nous répondons sans hésiter, comme nous l'avons dit naguère : l'expérience, l'influence de M. Rouher, au Sénat, ne peuvent, ne doivent appartenir qu'aux idées de progrès et de liberté.

N'être pas libéral, ce serait, pour M. Rouher, désavouer toute sa carrière politique. Toutes les libertés sont solidaires, et en acceptant une seule, c'est s'engager à les admettre et à les défendre toutes. Le réformateur hardi qui a fondé parmi nous la liberté économique et qui a posé le principe de la décentralisation administrative et de l'initiative individuelle ; l'homme d'Etat qui a solidarisé son nom et sa responsabilité avec le mouvement libéral du 24 novembre et du 19 janvier ; l'orateur éloquent qui, en portant avec tant d'éclat la parole du gouvernement devant les Chambres, a relevé l'honneur de la tribune française et réveillé les anciens échos des grandes luttes parlementaires, ne peut être opposé à l'extension des libertés publiques. Par ses précédents, par ses traditions, par la logique de sa situation et par la force des choses, il ne peut pas se séparer de cette brillante pléiade d'hommes d'initiative et de progrès qui, dans tous les Etats civilisés, ont attaché leur nom à d'importantes réformes politiques et sociales, sachant bien que la liberté est le besoin des peuples comme elle est la garantie des gouvernements, et qu'une réforme sage-

ment et opportunément accomplie consolide les dynasties en désarmant les révolutions.

Ayons la franchise d'ajouter que sa situation présente, autant que son passé, réclame de M. Rouher cette attitude libérale.

Nous avons regretté que l'éminent ministre d'Etat, dans l'abnégation d'un dévouement qui s'immole lorsqu'il devrait résister, n'ait pas devancé le mouvement au lieu de l'attendre et souvent de paraître le contrarier. Mais, il faut bien le dire, l'opinion publique va plus loin que nous dans l'expression de ce sentiment.

Par une étrange fatalité, une sorte de défiance a succédé à l'admiration légitime qui a, si longtemps, accueilli toutes les paroles du grand orateur gouvernemental. Ses ennemis l'ont accusé de n'avoir accepté qu'à contre-cœur les réformes du 19 janvier, et d'avoir fait tous ses efforts pour en affaiblir la portée dans l'exécution. On n'a pas tenu compte des difficultés pratiques et des redoutables questions que soulevait la mise en œuvre des deux libertés démocratiques aussi dangereuse que la liberté de la presse et le droit de réunion. On s'est ému outre mesure de divers incidents parlementaires, où l'on a cru voir des actes d'autorité et de pression que les droits du contrôle législatif ne comportaient plus. De tout cela est sorti une situation fautive et compliquée, également délicate pour les rapport réciproques du gouvernement et des Chambres, et où le ministre d'Etat est devenu, par l'effet même de sa position, le point de mire de toutes les accusations et de toutes les critiques.

Nous sommes convaincu que M. Rouher pouvait déjouer l'hostilité dont il était si visiblement l'objet.

Il le pouvait en se mettant à la tête du mouvement libéral dont il était évidemment l'impulsion. Il le pouvait en prenant l'initiative de réformes commandées par les circonstances et imposées par les vœux du pays. Il le pouvait en soumettant à l'Empereur et en consultant résolument un programme aussi large que le comportait l'état des esprits et des faits. Il le pouvait en se retirant du pouvoir si ses sages conseils n'étaient pas suivis, et en portant dans sa retraite la gloire d'avoir voulu, en temps opportun, tout ce qui était juste et nécessaire.

Il a sacrifié son intérêt politique à la fidélité de son dévouement. C'est un noble exemple sans doute ; mais il en est résulté un regrettable malentendu entre l'opinion et le ministre d'Etat. On l'a rangé parmi ceux qui ont combattu l'avènement des idées libérales. On l'a considéré comme l'obstacle qu'il fallait écarter à tout prix, et la suppression de son ministère ainsi que sa démission sont devenues une des conséquences naturelles de la situation.

Cette démission même a paru accréditer la pensée qu'en effet M. Rouher était opposé aux réformes libérales, puisqu'il déclinait l'honneur de les réaliser en restant à la tête du premier cabinet parlementaire du second Empire.

C'est dans ces conditions que la présidence du Sénat lui est conférée. Eh bien ! il ne faut pas se dissimuler que, dans les dispositions où elle se trouve, l'opinion publique n'accueillera peut-être cette nomination qu'avec inquiétude. Elle se demandera s'il ne faut pas y chercher une arrière-pensée de réaction et si l'homme d'Etat, qui n'a pas voulu s'associer comme ministre à l'organisation de l'Empire cons-

titutionnel, offre toutes les garanties libérales que le pays peut désirer pour la direction des débats solennels qui vont s'ouvrir au Luxembourg.

Un esprit aussi élevé que M. Rouher, un caractère aussi remarquable, une aussi grande intelligence ne peuvent pas rester dans une situation fautive et équivoque devant l'opinion.

Ce qu'il n'a pas fait après les élections, il peut le faire encore, et ramener vers lui, sans réserve, cette confiance générale qui s'est un moment affaiblie.

Que le président du Sénat se rappelle le grand réformateur de 1860.

L'opinion publique sollicite, non pas des paroles, mais un acte éclatant et décisif. Cet acte, M. Rouher peut l'accomplir en restant fidèle à ses convictions et à son dévouement.

Il nous semble qu'à sa place nous tiendrions à honneur d'élaborer, dans l'esprit le plus libéral, les sénatus-consultes qui doivent consacrer les promesses du Message. Il nous semble que, plus que tout autre, il serait en mesure d'en faire le rapport avec cette sincérité et cette décision qui sont la force et l'honneur des vrais hommes d'Etat ; et c'est ainsi qu'il confondrait ses adversaires par l'éclat même de ses résolutions.

La réforme constitutionnelle est une nécessité contre laquelle il serait aussi dangereux qu'inutile de vouloir lutter. M. Rouher a l'esprit trop lucide et trop sûr pour ne pas voir que le pivot de l'opinion s'est définitivement déplacé et que le pivot du gouvernement doit se déplacer, à son tour, pour rester d'accord avec les forces vives du pays. La droite n'est plus qu'un parti impuissant. La véritable majorité s'est portée en avant dans les voies de la liberté. C'est là qu'il faut se mettre avec elles sans hésitation si l'on veut assurer la stabilité de l'Empire.

C'est à la sagesse et au patriotisme des hommes qui ont longtemps occupé le pouvoir qu'il faut surtout faire appel pour accomplir cette œuvre difficile. Les grandes réformes ne réussissent que lorsqu'elles sont dirigées fermement par des esprits politiques mûris à la pratique des affaires. L'exemple des Robert Peel, des Russell, des Gladstone nous montre ce que peuvent les grandes convictions éclairées par l'expérience du passé et par la lumière de l'avenir. M. Rouher a les qualités de ces hommes célèbres ; puisse-t-il en avoir la résolution !

(J. COHEN. — France.)

Le journal le *Gaulois*, dans un article à sensation, annonce que de grands mouvements de troupes ont lieu en Algérie pour l'éventualité imminente d'un embarquement à destination de la métropole. Le maréchal Mac-Mahon aurait été mandé à Paris et l'on se serait assuré, le cas échéant, du service exclusif des bateaux à vapeur. Le *Gaulois* donne à entendre que ces « précautions inusitées » auraient pour motifs « les symptômes fâcheux d'un choc prochain avec la Prusse. »

Autant d'assertions, autant d'inexactitudes. Il n'y a aucun déplacement extraordinaire des troupes d'Algérie, le maréchal Mac-Mahon n'a pas quitté le siège de commandant ; et quant aux « symptômes de guerre » soit avec la Prusse soit avec toute autre puissance, ils se réfutent par ce simple fait qu'en ce moment on prépare au ministère

de la guerre une nouvelle libération de sermentiers et de permissionnés.

Ce qu'il y a de curieux, de triste faudrait-il dire, c'est que de pareilles inventions reçues avec crédulité, inquiètent les esprits et troublent les affaires. La Bourse a baissé sur les nouvelles édictées par le *Gaulois*. Peut-être ceux qui les ont imaginées ne voulaient-ils pas autre chose.

Paris, le 26 juillet 1869.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à Saint-Cloud. A ce conseil ont été appelés le président du sénat et le président du corps législatif. L'objet de ce conseil était de délibérer sur les réformes constitutionnelles à soumettre au sénat.

Emprunts Mexicains

Le *Journal officiel* publie un arrêté du ministre des finances, daté du 23 juillet et portant fixation définitive des rentes et valeurs attribuées aux porteurs de titres des emprunts mexicains.

Voici les dispositions de cet arrêté : Art. 1^{er}. — Il est attribué aux porteurs de titres mexicains, à titre de *répartition définitive*, savoir :

1^o Pour chaque obligation, 1^{re} ou 2^e série (avec jouissance du 1^{er} octobre 1868), une rente 3 0/0 de six francs, une promesse de rente de quarante-cinq centimes, ci..... 6 45 » et un capital en numéraire de six francs quarante-cinq centimes, ci..... » 6 45

Dont à déduire, pour les obligations dont la liquidation provisoire a déjà été faite, conformément à notre arrêté susvisé, ci..... 5 82 3 60

Soit, pour la liquidation complémentaire, une promesse de soixante-trois centimes de rente, ci..... 0 63 » et un remboursement en numéraire de deux francs quatre-vingt-cinq cent., ci..... » 2 85

2^o Pour chaque titre 6 0/0, série A, une promesse de rente, avec jouissance du 1^{er} octobre 1868, de quatre francs trente centimes, ci..... 4 30 » et un capital en numéraire de quatre francs trente centimes, ci..... » 4 30

Dont à déduire, pour les titres 6 0/0, dont la liquidation provisoire a déjà été opérée..... 3 88 2 40

Soit, pour la liquidation complémentaire, une promesse de quarante-deux centimes de rente, ci..... » 42 » et un remboursement en numéraire de un franc quatre-vingt-dix centimes, ci..... » 1 90

Art. 2. — Les parties qui déposeront leurs titres et obligations, soit à l'agent comptable spécial à Paris, soit aux receveurs des finances dans les départements, à partir du 1^{er} août 1869, recevront en une seule fois les résultats de la répartition définitive.

Pour les dépôts antérieurs dont la liquidation a été ou sera faite conformément à

Montagne Sainte-Geneviève, la fit tourbillonner au-dessus de sa tête et la laissa tomber de toute la pesanteur imprimée par une force énorme de volonté.

XX

Un Duel à l'Italienne.

Sous Charles IX le Pré-aux-Clercs, — ce frais rivage situé en face du Louvre, au bord de la Seine, — avait trois destinations bien différentes.

La nuit, les grands seigneurs y faisaient des orgies, dans les tavernes des cabarettiers. Là, chaque partie avait son enseigne bachique aussi bien que son enseigne guerrière, catholique ou huguenote.

Dans l'après-midi, au contraire, le Pré-aux-Clercs offrait un tableau animé et d'une variation vraiment pittoresque.

Sous ses tonnelles allaient et venaient des promeneurs de tous rangs et de toutes professions. Ici, l'on dansait ; là, des auditeurs, ébahis, écoutaient les érudites des tréteaux du Pont-Neuf.

C'était plaisir à voir les gentilhommes chanter et rire, bras-dessus, bras-dessous, avec les gais enfants de la basoche.

Mais, si, dans l'après-midi, le Pré-aux-Clercs était l'asile de la chanson et des plaisirs, il n'en était pas de même de l'aube à dix heures du matin.

De six heures à dix heures, plus de basoche et d'archers dansant avec des grisettes ; seulement

le bruit du fer remplaçait les harmonieux accords des menestrels.

Le matin, en effet, ce point du rivage de la Seine, surtout aux abords de l'antique tour de Nesle, était désert, et c'est là que se donnaient rendez-vous ceux qu'animait, pour quelque motif que ce fût, le désir de se couper la gorge.

Nous sommes donc au matin qui succéda à cette fameuse nuit du Louvre, où le roi Charles faillit perdre son trône.

Neuf heures venaient de sonner à St-Germain-l'Auxerrois, lorsque deux hommes bébouchèrent dans l'endroit du Pré, situé près de la tour.

Ces deux hommes avaient la tête entièrement cachée sous une capuche noire, percée de deux trous à la hauteur des yeux ; cette capuche était maintenue au cou par une coulisse de soie, et descendait à mi-corps, de façon à dissimuler complètement la taille.

A l'allure décidée des arrivants, un témoin intelligent n'eut pas eu besoin de se demander s'il s'agissait d'autre chose que d'une question de vie ou de mort.

C'est un duel en réalité qui allait s'accomplir, duel terrible et mystérieux à la fois, puisque la capuche, tout en permettant de n'être pas vu de ses adversaires, devait mettre dans les mouvements de la tête une certaine gêne pouvant devenir fatale.

Toute cruelle, cependant, que paraissait cette façon de se battre, elle était adoptée, depuis nombre d'années, à Venise surtout ; on l'appelait, en un mot, le *duel à l'Italienne*, parce que les

Italiens, les premiers s'en étaient servis.

Le mobile qui avait nécessité cette dérogation aux lois habituelles du duel, se résumait ainsi : « En ne voyant pas l'animation dont doit être empreint le visage de son adversaire, on peut davantage, soi-même, agir avec calme et précision d'esprit. »

A peine nos personnages à capuche noire furent-ils parvenus à un point du Pré-aux-Clercs, — désigné d'avance — que deux autres hommes, identiquement vêtus, sortirent d'un berceau de verdure.

En quelques secondes, les combattants furent en présence.

Nos lecteurs ont déjà deviné en eux : Etienne Ferrand, l'inconnu — qui lui servait de témoin, et Maurevel.

Quant au quatrième personnage, ami du Tueur il se nomme Cruzé, et était batteur d'or.

C'était la coutume du temps que les témoins se battissent en même temps que les adversaires ; et l'un d'eux était autre chose qu'une partie carrée.

En un clin-d'œil, les quatre épées sortirent du fourreau.

Mais un observateur secret eut pu remarquer que les combattants n'étaient pas seuls, et que des hommes rôdaient, soit dans les bosquets, soit dans les broussailles qui encombraient le pied de la tour de Nesle.

Toutefois, rétrogradons encore dans notre récit et voyons par quelle suite de circonstances l'inconnu avait réalisé, vis-à-vis d'Etienne Ferrand, la promesse faite à la *Buverie de l'Ar-*

change.

Lorsque, dans le faubourg-St-Marcel, l'inconnu fut assez heureux pour sauver le roi Charles IX de la fureur populaire, il redescendait de la demeure de l'ouvrier teinturier, située, comme on le sait, dans la manufacture de Gilles Gobelin.

Notre mystérieux personnage avait été rendre compte à son protégé de la mission dont il s'était chargé si spontanément.

En entrant dans la chambre de l'ouvrier, il remarqua tout d'abord, un dessin représentant un enfant exposé sur les marches d'une église. Il demanda l'explication de ce dessin, et lorsqu'Etienne lui en eût analysé la signification, l'inconnu resta un instant rêveur.

A de courts intervalles même, une profonde émotion se traîna en lui par le soulèvement de sa poitrine.

Mais cette émotion disparut soudain quand Etienne, qui ne perdait pas de vue son idée fixe, demanda à son protecteur de quelle façon s'était échangé le cartel, et par quel moyen il avait décidé celui que l'opinion publique nommait le Tueur du roi, à se battre avec lui.

L'inconnu ne raconta pas textuellement son entrevue avec Maurevel ; il imagina, au contraire une fable, à la suite de laquelle le fiancé d'Alix fut persuadé que Maurevel se battait tout simplement avec un homme qu'il avait insulté.

Mais pour rester fidèle à la vérité, nous devons textuellement raconter l'entrevue du Tueur et du protecteur d'Etienne.

Après avoir adiètement questionné les voisins

de la maison du Pont-au-Change, l'inconnu se mit en observation et fut assez heureux pour n'attendre pas longtemps Maurevel.

Immédiatement après que le Tueur fut rentré dans son logis, il hurta à la porte ; celui-ci ouvrit, et l'inconnu entra.

A sa vue, Maurevel fronça le sourcil et parut tout d'abord chercher, dans ses souvenirs, en quel lieu et à quelle époque il pouvait avoir vu cet homme, dont les cheveux commençaient à blanchir et dont les traits étaient creusés par le ravage des émotions de la vie.

Ne retrouvant rien dans sa mémoire :

— Que me voulez-vous ? demanda brusquement Maurevel, en faisant signe à l'inconnu de s'asseoir.

— Je me présente ici comme messager de paix ou de guerre, à votre choix, répondit avec calme le visiteur.

— Je ne saisis pas bien le sens de vos paroles.

— Elles sont pourtant simples...

— Concluez.

— Je serais messager de paix, si... vous voulez faire des excuses à un brave garçon que vous avez gratuitement et grièvement offensé...

— Plait-il ? moi, des excuses !

— Ne m'interrompez pas ; je dis donc : à un brave garçon que vous avez gravement offensé ; de plus, je désire avoir l'explication des mobiles qui ont amené cette offense.

— D'abord, de quelle offense parlez-vous ?

La suite au prochain numéro.

notre arrêté susvisé du 5 février 1869, les porteurs seront admis, également à partir de la date précitée du 1^{er} août 1869, à déposer les bulletins spéciaux qui leur ont été délivrés, et à demander en échange le montant de la répartition complémentaire.

Art. 3. — Aucun dépôt, soit d'obligations ou de titres 6 0/0 mexicains, soit de bulletins spéciaux représentatifs de ces obligations ou titres, ne pourra être reçu par des agents du Trésor, passé le 31 décembre 1869, conformément à l'article 9 du décret susvisé du 10 décembre 1868.

Bulletin Agricole

Il se produit, sur votre marché intérieur, au moment où nous sommes et notamment dans le monde de la spéculation, un ensemble de faits et de raisonnements qui nous reporte vers la situation que nous eûmes à constater, il y a une année à pareille époque. En effet, qui ne se souvient de la polémique qui s'engagea, sur le rendement de la récolte à peine rentrée de 1868? Comme aujourd'hui, les avis étaient divisés sur la quantité, voire même sur la qualité des blés, l'opinion qui prévalut fut que nous avions une année médiocre, et, par suites, les prix se maintinrent pendant les premiers mois de la campagne 1868-69 à un taux relativement trop élevé. De même les opinions pessimistes s'efforcèrent de se propager, en ce moment : la qualité du grain laisse à désirer, nous subissons la conséquence des jours pluvieux de juin; quant au rendement, il sera l'objet de mainte déception, et l'on devra, en définitive, s'estimer heureux si la récolte actuelle atteint les conditions d'une moyenne année. » Eh bien ! nous considérons cette appréciation qui peut être vraie, appliquée à certaines localités, comme erronée en ce qui concerne l'ensemble de la production nationale. Aux mauvais jours de juin a succédé la température exceptionnellement favorable du mois de juillet et nous ne croyons pas tomber dans l'exagération en disant que l'année 1869 dépassera la moyenne des récoltes. S'il devait en être autrement, aurions-nous à constater une nouvelle baisse sur le plus grand nombre des marchés qui se sont tenus samedi?... Notons, en outre, que mercredi, à la Halle de Paris, la culture a dû se résigner à une concession de 25 à 50 centimes par sac de 120 kilos, prix extrêmes, 30 à 34 75. Quant aux cours des farines disponibles, ils varient de 55 à 59 fr. les 159 k. La boulangerie refuse d'ailleurs, de s'engager et bien lui aura pris, croyons-nous, d'acheter au jour le jour depuis plusieurs semaines.

Le seigle, quelque peu négligé, se vend difficilement, 21 fr. 50 les 115. L'orge est normale de 17 à 18 fr. les 100 kil. L'avoine est offerte de 19 à 22 fr.

Grande abondance de blés étrangers sur le marché anglais; peu d'acheteurs, demandes de réduction sur les prix, à l'étranger, en général, chacun se tient sur la réserve.

Les vins ont une bonne tenue pour les produits de tous les vignobles; on se plaint de la coulure. Le marché aux sucres est calme sans variation sensible dans les cours.

Pour extrait : A. Laytou.

ROSE DE MONTAL

LÉGENDE DU QUERCY

PAR

Jeanne de Cessac

II.

BELLE AUBRE TRISTE SOIR.

(Suite).

— Nous sommes très-bien assurément, tout autant qu'on me permettra de ne l'admirer qu'à distance.

— Ce n'est pas tout à fait ce que je voudrais. Amaury regarda son père avec anxiété. Il croyait deviner.

Le seigneur Galhiot est riche continua le vieux sire, il est puissant, illustre, et sa fille est belle ! C'est une magnifique alliance pour la maison de Castelnau.

— Mais, mon père, hasarda Amaury, de toutes les héritières d'alentour, c'est celle qui me plairait moins pour femme.

— Il suffit qu'elle plaise à la race que vous êtes appelé à perpétuer. Vous entendez, mon fils; c'est là que dorénavant doivent se porter vos vœux.

— Oblige le nom, le cœur soumet. Rappelez-vous la devise de votre famille.

Chronique locale.

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT,

L'Imprimerie de A. LAYTOU et les Bureaux du Journal du Lot seront transférés, au 1^{er} Octobre prochain, rue du Lycée, maison du docteur Caviole, Cahors.

A VENDRE,

Par suite de changement de domicile, la maison Laytou, 6, rue de la Mairie. (Voir aux annonces).

Nous avons fait appel à l'honneur et à la loyauté de M. Durieu, pour démentir une alléguerie ridicule et mensongère de l'Indépendant.

M. Durieu, ex-rédacteur de l'Indépendant, confirme aujourd'hui ce mensonge. Nous donnons à M. Durieu le DÉMENTI le plus formel, et nous le mettons au défi de nous prouver que nous ayons sollicité la rédaction de l'Indépendant.

Nous avons vu M. Durieu une seule fois pendant son séjour à Cahors : c'était à la Distribution des Prix de la Pension Valette.

Cet avocat goguenard semblait prendre au sérieux et comme un *sacredoce*, son titre de journaliste d'opposition. Il avait fait son deuil de l'écharpe municipale... et son *facies* songeur et convaincu, le rendait plus risible encore.

Les paradoxes allèrent leur train. M. Durieu, avec une inexpérience adorable de la typographie, nous faisait mille petites confidences réjouissantes. Il paraît que ces deux athlètes de l'Indépendant, fraîchement huilés, MM. Esménard et Durieu, une fois leur pensée coulée en plomb, prenaient chacun un bout de ficelle et mesuraient philosophiquement leur politique !

Esménard. — Nous sommes courts de dix lignes.

Durieu. — Alors, courez sus à l'expédition du Mexique.... — Diantre ! il nous manque encore cinq lignes.

Esménard. — Chantez les water-closets....

Nos lecteurs voient d'ici le tableau. C'était, ma foi, très engageant pour entrer dans la boutique de l'Indépendant.

Avec Durieu, il faut sans cesse parer le coup d'épingle et lancer le trait satirique. Voilà pourquoi nous pûmes fort bien ajouter, manière de le piquer un peu :

— « On vous paie 10,000 fr. l'innocente cuisine libérale ? Mais, je m'en chargerais pour 2,000. » —

M. Durieu eut le bon goût de rire de cette plaisanterie ; il fait très bien d'en rire encore, comme l'affirme l'Indépendant ; mais vouloir insinuer une intention sérieuse à notre saillie, voilà qui est du plus joli comique.

M. Esménard occupait en ce moment la rédaction en chef de l'Indépendant ;

M. Durieu était secrétaire de la rédaction, rédigeant la chronique locale !...

Quel aurait donc été notre emploi ?

Nous aurions troqué notre maîtrise au Journal du Lot, contre un rôle subalterne à l'Indépendant, et préféré à des bénéfices assurés, des pertes évidentes ?

On le voit, la farce est grotesque. Du reste, M. Durieu n'en fait jamais d'autres : Un jour, en pleine cour d'assises, au mi-

lieu d'une de ses plaidoiries les plus éloquentes, cet avocat goguenard sortit un mètre de sous sa robe ; il le présenta majestueusement au Président, et avec un sérieux capable de déridier les fauteuils des juges, il proposa de mesurer le pied de l'accusé pour mieux sentir son innocence. Le public de la cour d'assises trouva la proposition saugrenue et se prit à sourire.

Tous ceux qui ont suivi cette polémique souriront aussi de l'affirmation ridicule de M. Durieu ; ils se demanderont avec angoisse si c'est pour son bon plaisir que l'ex-avocat métrique, l'ex-maire du Bastit, l'ex-ficeleur de l'Indépendant, — repose en ce moment ses esprits à Bagnères-de-Bigorre.

LOUIS LAYTOU.

Je gage aussi que M. Henri Valadet jurerait sur ses chers « acarus », que nous avons écrit PATOCLE pour Pactole dans notre dernier article, et que nous avons sollicité l'honneur de faire du « pathos », expressément pour lui être agréable !... Aimables farceurs !

L. L.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne vous dirai pas positivement que vos discussions personnelles nous déplaisent, mais si on s'occupait, pour changer, des réformes économiques ? Ce sont certainement de belles choses que de s'asphyxier avec les parfums de Rabelais, mais nous connaissons nombre de gens qui préféreraient quelques écrits plus profitables aux populations : par exemple, demander moins de soldats sous les drapeaux et plus de travailleurs dans les champs ou dans les usines et ces personnes sensées attendent cela du Journal du Lot, leur organe.

A propos des travailleurs, nous cautions ces jours derniers, entre ouvriers ; je vous fais part de la dissertation de l'un d'entre nous, qui me paraît mériter attention, bien qu'on puisse la trouver un peu raide. C'est un ancien ouvrier qu'impatientent les grèves et les coalitions. Écoutez-le :

« J'entends sans cesse dire et répéter que l'ouvrier ne gagne pas assez, et qu'il lui est impossible de vivre à cause du renchérissement de toutes choses : loyer, nourriture, etc., tandis qu'autrefois... »

« Eh bien, voici mon avis à cet égard. Il a peut-être quelque poids ; je suis un ouvrier, j'ai vu de près toutes ces choses et j'en puis parler sagement :

« Autrefois le loyer était moindre, c'est vrai ; mais comme le prix de la journée était moindre, il y avait compensation. De même pour les denrées, le vêtement, les ustensiles de ménage, etc. Bien entendu que je parle de l'ouvrier qui se tient dans sa position et ne cherche point, comme on dit avec familiarité, à tousser plus haut que la bouche. Si le mari s'adonne aux souliers vernis, la femme au chapeau à fleurs, va te promener l'équilibre à la fin de l'année !... »

« Et puis, il y a une chose que les messieurs qui écrivent dans les journaux, soi-disant pour rendre service aux ouvriers, laissent de côté : ce sont les trois impôts qui s'appellent : le tabac, l'eau-de-vie ou l'absinthe, le billard ou les cartes. En voilà de lourdes contributions. Dans notre temps, on ne connaissait pas ça. On allait boire une pinte de vin chez l'aubergiste ou le cabaretier, pour chacun deux sous on en était quitte. Les dimanches et fêtes, au lieu de passer le temps au café, on allait hors la ville avec la femme et les enfants. On soupait de

bon appétit à la rentrée et le lendemain, à l'heure de la besogne, point de mal de tête ni d'argent perdu.

« Les choses, au jour d'aujourd'hui, se passent autrement. A la bonne heure ! mais qu'on ne vienne pas répéter que l'ouvrier est dans une moins bonne position qu'autrefois. C'est tout le contraire. Si la dépense a grossi, (j'entends la dépense utile et même un peu superflue, car le travailleur n'est pas plus un saint que le bourgeois, et il a droit comme lui aux distractions honnêtes) si la dépense a grossi, le salaire a augmenté comparativement.

« Cessez donc indépendants, à la fleur d'orange des jérémiades qui ne trompent personnes et qui mettent de mauvaises idées dans la tête des travailleurs, que vous avez toujours dupés. Il ne manque pas d'autres moyens de leur rendre service si tant il est vrai pourtant que vous consentiez à revêtir franchement la blouse et à dépenser l'excédant de vos revenus en améliorations utiles aux campagnes : Demandez que les droits d'octroi soient diminués, les patentes réduites ; préchez contre le droit d'entrée exorbitant de nos vins à Paris. Réclamez l'instruction gratuite dans les bourgs comme dans les villes. Demandez qu'on organise des sociétés pour l'achat et la vente des denrées. Ouvrez des classes d'adultes, fondez des bibliothèques populaires, mille progrès sociaux que vous deviez provoquer, et que nous attendons, avec infiniment plus de confiance, de ce gouvernement personnel que vous honnissez, et qui est en fin de compte, le véritable gouvernement libéral et démocratique.

Un de vos abonnés.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT CANTON DE GOURDON

ÉLECTIONS DES 24 ET 25 JUILLET 1869

COMMUNES	ÉLECTEURS inscrits.	M. VIALE	M. FONTANILLE
Gourdon.....	1,566	1,044	229
Vigan (le).....	532	1	511
St-Projet.....	253	2	233
St-Clair.....	162	»	141
Soullaguet.....	140	41	70
Milbau.....	240	219	7
Peyrignac.....	294	241	16
Nozac.....	229	155	406
		1,705	1,313

M. Viale, ayant obtenu le plus de suffrages et la majorité absolue, a été proclamé, conseiller d'arrondissement pour le canton de Gourdon.

La session d'août pour les Conseils municipaux est fixée au 8 août.

Le Public annonce que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire ayant pour objet de leur faire connaître que les bruits de dissolution de la Chambre, mis en circulation par quelques journaux, sont dénués de tout fondement.

mômes recueillies sur la route, en attendant qu'un toit compatissant voulût bien les admettre dans son sein. Rose de Montal avait alors quatre ans ; et quand elle eut fait connaissance avec la petite Odette qui était de son âge, elle ne voulut plus s'en séparer, et pendant quelques jours il ne fut question que de jeux entre les deux enfants et pas du tout de départ.

Bernard, le garçonnet de trois ans l'aîné de sa sœur, était triste et grave, et ne partageait pas ses jeux, mais quand on l'interrogeait sur la cause de sa réserve :

— Demandez à maman Raymond, répondait-il invariablement.

Et Raymond disait que brave cœur, intelligente au dessus de son âge, il était resté inconsolable de la mort de son père, tué dans une embuscade un an auparavant ; et que depuis lors, il y pensait toujours, puisant dans ce constant souvenir une pensée de vengeance qui s'affermissait à mesure qu'il grandissait et que la force de ses petits bras s'exerçait au maniement des armes.

Amaury, qui venait fréquemment à Montal, s'éprit de Bernard comme Rose de Odette, bien que le caractère sombre et déjà belliqueux de l'enfant s'accordait peu avec la douceur un peu molle de sa nature à lui, et comme les domaines de son père, plus étendus que ceux du Sire de Montal, renfermaient bon nombre de chaumières vacantes qui n'attendaient que des occupants, il obtint facilement de sa largesse la faculté d'en offrir une à dame Raymond et à ses nouveaux

M^e Dallas, avocat du barreau d'Auch, termine ainsi, dans le Gers, son compte-rendu de la session des assises de Gers, présidée par M. le conseiller Cassaigneau :

« Notre humble rôle de narrateur serait terminé si nous n'avions à cœur de remplir un devoir et de rendre hommage au zèle infatigable, à la délicatesse, à l'impartialité bien reconnus de l'éminent magistrat qui a dirigé avec sa distinction habituelle des débats aussi longs et aussi fatigants par suite de la chaleur accablante qui n'a cessé de régner pendant cette quinzaine.

« Notre position particulière, un sentiment de délicatesse facile à comprendre nous a fait abstenir de toute appréciation pendant tous les débats, et si nous manifestons aujourd'hui un sentiment personnel, c'est qu'il a été aussi l'expression unanime des jurés qui, d'un commun accord, se sont rendus chez M. le président des assises et sont allés le remercier de tous les efforts qu'il avait fait pour rendre leur tâche plus facile et leur séjour moins long à une époque de l'année où leur présence est si utile dans leur famille. Cette démarche à elle seule est le meilleur témoignage qu'on puisse rendre à l'éminent magistrat et prouve en même temps la délicatesse des sentiments intimes d'hommes intelligents et d'un caractère élevé.

Samedi dernier un orage a éclaté sur Castelnau. La foudre est tombée à Flaugnac et a brûlé une pile de 110 gerbes, appartenant au sieur Siméon Antoine, charpentier. Les dommages sont évalués à 170 fr. La récolte n'était pas assurée.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et de tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

Les prêts sont réalisés en numéraire. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

La Gentiane

La gentiane, qui donne son nom à la famille des Gentianées, tient son nom elle-même, s'il faut en croire Dioscoride, de Gentius, roi d'Illyrie, qui l'employa le premier. Elle croît dans presque toutes les contrées de la France, dans les départements du midi et du centre, dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, de la Suisse et des Cévennes.

La partie employée, c'est la racine. La racine est épaisse, charnue, très spongieuse, rugueuse, ridée et pivotante. Elle est jaunâtre en dedans.

La gentiane pousse aisément en terre fraîche, un peu à l'ombre.

Elle ne doit pas être récoltée avant la deuxième année. On la récolte après la chute des feuilles. On la moule pour enlever la terre, mais il faut avoir soin de ne pas la laver. Sa nature spongieuse lui ferait retenir une partie de l'eau qui servirait à ce lavage, et elle perdrait ainsi une partie de son principe actif, lequel est très soluble dans l'eau. Le principe actif de la gentiane s'appelle le *gentianin*. Jusqu'à ce jour, dit Casin, l'on

amis. Mais il s'agissait de la choisir et nul n'aurait pensé à la petite maison du tertre, bien isolée pour ce ménage invalide et sans protecteur, si Bernard, en la voyant, ne s'était écrié : — Je voudrais bien celle-ci, elle est seule et je pourrai pleurer... et le murmure de cette eau aura pour moi des caresses, qui me rappelleront les doux bruits du beau lac qui baignait la maison de mon père.

Ce choix timidement formulé d'abord, mais soutenu avec une étrange tenacité qui parut d'ailleurs assez naturelle, reçut sans peine l'assentiment de dame Raymond, pour laquelle les volontés de l'enfant semblaient être des lois ; et ceci décida la mère de Rose venant en aide à la charité du père d'Amaury, envoya dans la chaumière tous les meubles tous les ustensiles de ménage, tout le linge nécessaire à l'installation de la petite famille.

(La suite au prochain numéro).

La Chasse illustrée.

Deuxième année ; publiée chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire du même format que l'Illustration ou la Mode illustrée, sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratuitement tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

n'a pu l'obtenir isolé de tout autre principe, c'est-à-dire parfaitement cristallisé.

La racine de gentiane est très amère, — elle est fébrifuge, antiseptique, vermifuge.

On la recommande contre les fluctuosités d'estomac et dans la perte d'appétit.

On la recommande aussi dans les scrofules, le rachitisme, la jaunisse, le scorbut, l'appauvrissement du sang et certaines formes de l'hydropisie; enfin pour combattre les fièvres intermittentes.

Sans admettre que la gentiane possède une action spéciale, on peut affirmer qu'elle a une action très réelle due à son principe amer.

On explique son action curative dans la goutte atonique, dans les fièvres tierces et quartes, par l'activité qu'elle imprime aux organes de la digestion.

Les anciens connaissaient la vertu fébrifuge de la racine de gentiane, et, avant la découverte du quinquina, elle était très généralement employée pour combattre les fièvres intermittentes.

Depuis la découverte et l'importation du quinquina, on mélange souvent le quinquina et la gentiane; les propriétés simplement amères de cette dernière modifient, dit-on, les propriétés trop astringentes de l'écorce de quinquina.

On prescrira donc très utilement, sous forme de sirop, de décoction de vin et d'extrait, le principe médicamenteux de la racine de gentiane. — Chez les enfants qui ont ten-

dance à la scrofule, la gentiane produira d'excellents résultats. Elle agira encore comme vermifuge. Toutefois, il ne faut pas l'ordonner s'il y a inflammation des voies digestives et de l'intestin.

On prépare la macération et la décoction de gentiane en faisant macérer ou bouillir dans un litre d'eau de dix à vingt grammes de racine. — Pour le vin, on le prépare en faisant macérer la même quantité de gentiane dans du vin. L. Maguet.

SOCIÉTÉ
DE DÉPÔTS et de COMPTES COURANTS
ÉMISSION
D'OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE
FRÉVENT A GAMACHES
Par DOULLENS
SECTION PRINCIPALE
DE LILLE A DIEPPE

Le chemin de fer de Frévent à Gamaches, concédé actuellement sur une longueur de 84 kilomètres, aboutira directement à Lille en touchant aux houillères du Pas-de-Calais au moyen de l'embran-

chement de Frévent à Béthune, concédé à la Compagnie du Nord, et de la ligne de Béthune à Lille actuellement en exploitation. Son prolongement de Gamaches sur Dieppe, dont la concession est demandée, en fera l'une des sections les plus importantes de la ligne de Lille à Dieppe.

Le trafic a été estimé par les ingénieurs des ponts et chaussées à 11,640 fr. par kilomètre.

Il sera construit dans les dimensions et avec la solidité des grandes lignes, de manière que les terrains de la Compagnie du Nord puissent le parcourir. Les dépenses d'établissement s'élèveront 150,000 fr. par kilomètre.

Capital social : 5,000 actions entièrement souscrites..... Fr. 2,500,000
Subvention du département et de l'Etat..... 5,460,000

Pour le conseil d'administration de la Compagnie de Frévent à Gamaches :
A. DE CHEVILLY.

CONDITION DE L'ÉMISSION
FAITE PAR LA SOCIÉTÉ DES IMPÔTS ET COMPTES COURANTS :

18,560 obligations de la Compagnie de Frévent à Gamaches sont mises à la

disposition du public, au prix de 290 francs.

Elles rapportent 15 fr. par an, payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet. Et sont remboursables à 500 fr. en 99 ans.

On verse : En souscrivant..... 25 fr.
— A la répartition..... 65
— Le 15 octobre..... 100
— Le 1^{er} janvier 1870. 100

Ensemble..... 290 fr.
Le premier coupon de 7 fr. 50 sera payable le 1^{er} janvier 1870.

Les souscripteurs pourront anticiper les deux derniers versements, avec bonification d'un escompte de 3 0/0.

En tenant compte de l'intérêt couru sur le coupon de janvier et des délais de paiement, le prix de l'obligation ressort à 285 fr. 55.

Les versements en retard sont passibles d'une retenue à raison de 5 0/0 l'an.

Ces obligations seront cotées à la Bourse de Paris. Le paiement des coupons se fera à la Société de dépôts et de comptes courants.

La Souscription est ouverte les
Lundi 26, Mardi 27 et Mercredi 28 Juillet, de 10 h. à 3

h. à la Société de dépôts et de comptes courants, 10, place Vendôme.

Les Souscriptions seront réduites proportionnellement aux demandes, si elles excèdent 18,560 obligations.

On peut également souscrire en versant au crédit de la Société des dépôts et de comptes courants, dans les succursales de la Banque de France, et chez tous les banquiers correspondants de la Société, dans les départements.

L'ILLUSTRATION.

L'ILLUSTRATION publie cette semaine un choix d'articles et de dessins fort variés et remplis d'intérêt. Citons : la fête militaire et maritime qui vient d'avoir lieu à Mers el-Kébir (Algérie); — les exercices de la jeune garde mobile comprenant la manœuvre du fusil, le grand repos, le défilé; — deux dessins relatifs au câble transatlantique français; ligne de Brest à Saint-Pierre; — deux reproductions de tableaux ayant figuré au Salon de 1869; ce sont ceux de MM. T.-C. Frère et T. Weber. — Le département de la Sarthe figure dans cette livraison pour trois dessins de sites et monuments historiques; et ces vues précèdent une curieuse série de types, sous le titre de : Les saltinbanques derrière leurs barreaux; qui comprends huit dessins; enfin, la dernière gravure de cette livraison représente l'oratoire de M^{lle} de La Vallière, curieux monument respecté au milieu des démolitions de Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Layton

A VENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée. S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES
Cires jaunes et blanches
Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs
pour
EMILE VARGUES
pour
A GOURDON
rue du Roc,
Avis à MM. les Curés.
Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. --- Prix modérés. ---
FABRICATION SUPÉRIEURE

2 fr. 40 par an. **L'ÉPARGNE** 52^e N° par an.
BUREAUX 1, rue de la Bourse, 1. PARIS. BUREAUX 1, rue de la Bourse, 1. PARIS.
Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, public, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Dr-gérant du journal, 1, rue de la Bourse, Paris.

LÉON GAMBETTA
Statuette en terre cuite
en vente chez M. Calmon, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. - U. **CALMETTE** A CAHORS.
CARTE ALBUM, PHOTOGRAPHIE des députés de Paris, grande dimension..... 5 »
Dimension moyenne..... 2 50
Petite..... 2 »
Cartes de visite..... 1 »
SA SAINTE-PIE IX, grande dimension (1869)..... 2 50
Carte visite..... 1 »
BIOGRAPHIE, par Mirecourt à..... 1 »
Jules Favre, Gambetta, Victor Hugo, G. Sand, H. Monnier, Rochefort, L. Veullot, Pie IX, in-32 avec portrait..... 50
PARISINE, par Nestor Roqueplan, 1 volume..... 3 »
L'ÉGALITÉ, par A. de Gasparin, 1 volume..... 3 »
MANUEL DES MAIRES, par D. de Nancy, 1 volume..... 5 »
GUIDE EN AFFAIRES, par le même, 1 volume..... 3 »
LE CŒUR DE JÉSUS, par le P. Desjardins, 1 volume..... 75
LE DROIT CHEMIN, par Lemarie de Champdenai, 1 vol. in-12..... 3 »
CORBIN D'AUDEBERT, par L. Veullot, 1 volume..... 2 »
M^r PLANTIER LES CONCILES GÉNÉRAUX, 1 volume..... 2 »
ALFRED NETTEMMENT — QUIBERON, 1 volume..... 2 »
CARTES A JOUER, opaques, 1^{re} qualité, à coins ronds dorés.

POSTE AUX CHEVAUX
ANDRAL,
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste
aux chevaux, Gal-lerie Audoury, toute sorte de Voiture d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.
TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS
VENTE À CRÉDIT
Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.
Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les
tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme.
Suivent les prix par modèle et les conditions de paiement :
1 comptant 20 fr., 6 paiements trimestriels de 30 fr. 200 fr.
2 id. 30 fr., 7 id. id. 30 fr. 240
3 id. 40 fr., 7 id. id. 40 fr. 320
4 id. 40 fr., 7 id. id. 50 fr. 390
Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.
Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

MESSAGERIES
BLADANET ET C^{ie}
A partir du 15 mai courant,
SERVICE DIRECT ET JOURNALIER
De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés.
Bureaux : à Cahors, Café Valéry; à Figeac, Hôtel Rougiès, rue d'Aujou.
Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s.
Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquey. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite ou à M. Monson, filateur.
Cette maison est la propriété de M. Alazard.
LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Cahors, chez M. M. Vinel, pharmacien.
A VENDRE
Une vigne située au Combet des vins, à 500 mètres de la ville.
S'adresser au bureau du journal.
Le propriétaire géant : LAYTON.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.
SERVICE
DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.  Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.
Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade
Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc.
Élégance et confort. — Prix modérés.